

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1992 24 octobre 2006

SOMMAIRE

Ambiance Habitat, S.à r.l., Luxembourg 95599	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxem-	
AT&T Luxembourg S.A., Hesperange 95572	bourg 9	95579
Belux Security S.A., Luxembourg 95598	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxem-	
Cartine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 95571	bourg 9	95585
Cartine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 95571	Moon Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	95572
Cartine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 95571	Moon Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	95575
Cartine Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 95571	Moon Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	95575
D'Amico International S.A., Luxembourg 95610	Moon Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	95578
ECM Real Estate Investments A.G. S.A.H., Luxem-	New Europe Property Holdings (Krakow) Residen-	
bourg 95601	tial Holdings, S.à r.l., Luxembourg	95590
ECM Real Estate Investments A.G. S.A.H., Luxem-	Novolux S.A., Luxembourg	95578
bourg 95606	Novolux S.A., Luxembourg	95578
Electraline Group S.A., Luxembourg 95585	Partners Group European Mezzanine 2005 S.C.A.,	
Eurofinance Placements S.A., Luxembourg 95616	Sicar, Luxembourg	95570
Eurogestores, S.à r.l., Luxembourg 95572	Polder Bakkersland, S.à r.l., Luxembourg	95609
Freelux S.A., Luxembourg 95607	Polder Euralcom Group, S.à r.l., Luxembourg	95616
G.O. IA - Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem-	Randstad Recruitment & Selection S.A., Luxem-	
Luxembourg 95601	bourg 9	95569
G.O. IB - Luxembourg Three Finance, S.à r.l., Lu-	Riverside SP Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 9	95590
xembourg 95589	SEB Fund 2 9	95607
Gadi Lux, S.à r.l., Luxembourg 95599	SFB di Mauro e Francesco Baldassari S.C.A., Lu-	
Ginter S.A., Pétange 95606	xembourg	95610
Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg 95599	Springfield Investments, S.à r.l., Luxembourg	95585
Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg 95600	Springfield Investments, S.à r.l., Luxembourg	95588
Holborn S.A 95570	Stardon Investments (London Mews), S.à r.l., Lu-	
JKV European Investments S.A., Luxembourg 95570	xembourg	95588
KBC Invest Conseil Holding S.A., Luxembourg 95571	Vitas Capital, S.à r.l., Luxembourg	95600
Labrador Finance S.A., Luxembourg 95570	Waco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	95578

RANDSTAD RECRUITMENT & SELECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 82.565.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(096032.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.



PARTNERS GROUP EUROPEAN MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR,

Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 107.564.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 30 juin 2006 a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée a réélu PARTNERS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l. à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007;
- 2. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour PARTNERS GROUP EUROPEAN MEZZANINE 2005 S.C.A., SICAR HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096304.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

HOLBORN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.237.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 août 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(091782.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 8, rue Laurent Menager.

R. C. Luxembourg B 83.500.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 août 2001, acte publié au Mémorial C no 152 du 29 janvier 2002, modifiée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 302 du 6 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091906.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

LABRADOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.112.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 22 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 429 du 2 novembre 1994. Modifiée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 février 2003, acte publié au Mémorial C 318 du 25 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABRADOR FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(091910.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.



CARTINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(092014.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CARTINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.546.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(092016.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CARTINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.546.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(092019.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CARTINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.546.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(092021.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

KBC INVEST CONSEIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 73.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC INVEST CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(091948.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.



AT&T LUXEMBOURG, Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass. R. C. Luxembourg B 40.745.

_

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 3 août 2006

Les actionnaires, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation ont décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années à l'adresse uivante:

Highfield House, Headless Cross, Redditch, Worcestershire; B97 5EQ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société en liquidation

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091955.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

EUROGESTORES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 51.890.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 août 2006.

Signature.

(091991.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MOON LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 108.002.

In the year two thousand and six, on the fourth day of August. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES Ltd., a limited liability company, organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered at the Companies House under the number 04693597, (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mrs Martine Gerber, attorney-at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 31, 2006.

The said proxy having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following: That it is the sole actual shareholder of MOON LUX 1, S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg of April 21, 2005, published in the Mémorial C, number 972 of October 1, 2005. The articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jacques Delvaux, prenamed, of September 21, 2005, published in the Mémorial C, number 272 of February 7, 2006.

That the agenda of the meeting is the following:

- 1. Change of the rules of meeting of the board of managers (conseil de gérance) of the Company so that:
- (i) any board meeting can be held with a majority of managers present or represented, including at least one class A manager and one class B manager; and
- (ii) any resolution at such meeting can be taken at a simple majority with at least one vote of a class A manager and one vote of a class B manager in favour of the resolution.
- 2. Subsequent amendment and restatement of article 7.4 of the Company's articles of association which will henceforth read:

«7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.



Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

3. Miscellaneous.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the current rules of meeting of the board of managers (conseil de gérance) of the Company so that, from now on:

- (i) any board meeting can be held with a majority of managers present or represented, including at least one class A manager and one class B manager; and
- (ii) any resolution at such meeting can be taken at a simple majority with at least one vote of a class A manager and one vote of a class B manager in favour of the resolution.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to subsequently amend article 7.4 of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

«7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni enregistrée au Companies House sous le numéro 04693597 (l'«Associé unique»)

ici représentée par Mme Martine Gerber, avocate, résidant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée MOON LUX 1, S.à r.l. (la «Société»), dont le siège social est sis au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques



Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 972 du 1er octobre 2005; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 272 du 7 février 2006.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1. Modification des règles de réunion du conseil de gérance de sorte que:
- (i) Tout conseil de gérance puisse se tenir valablement avec une majorité de gérants présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B;
- (ii) Toute résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance puisse être votée à la majorité simple des gérants présents ou représentés, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur de la résolution.
 - 2. Modification subséquente de l'article 7.4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur desdites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

3. Divers.

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier les règles de réunion du conseil de gérance de la Société de sorte que:

- (i) Tout conseil de gérance puisse se tenir valablement avec une majorité de gérants présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B;
- (ii) Toute résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance puisse être votée à la majorité simple des gérants présents ou représentés, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur de la résolution.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 7.4 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur desdites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gerber, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

P. Frieders.

(092217.2/212/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MOON LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 108.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

P. Frieders.

(092219.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MOON LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office:L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 108.003.

In the year two thousand and six, on the fourth day of August. Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MOON LUX 1, S.à r.l., a limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 108.002, (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mr Jeremy Reffin, class B manager («gérant de classe B»), residing at 25 Tyrwhitt Road, London (United Kingdom)

and Mrs Martine Gerber, class A manager («gérant de classe A»), residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following: That it is the sole actual shareholder of MOON LUX 2, S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on April 21, 2005, published in the Mémorial C number 965 of September 30, 2005. The articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jacques Delvaux, prenamed, on September 21, 2005, published in the Mémorial C number 273 of February 7, 2006.

That the agenda of the meeting is the following:

- 1. Change of the rules of meeting of the board of managers (conseil de gérance) of the Company so that:
- (i) any board meeting can be held with a majority of managers present or represented, including at least one class A manager and one class B manager; and
- (ii) any resolution at such meeting can be taken at a simple majority with at least one vote of a class A manager and one vote of a class B manager in favour of the resolution.
- 2. Subsequent amendment and restatement of article 7.4 of the Company's articles of association which will henceforth read:

«7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.



In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

3. Miscellaneous

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the current rules of meeting of the board of managers (conseil de gérance) of the Company so that, from now on:

- (i) any board meeting can be held with a majority of managers present or represented, including at least one class A manager and one class B manager; and
- (ii) any resolution at such meeting can be taken at a simple majority with at least one vote of a class A manager and one vote of a class B manager in favour of the resolution.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to subsequently amend article 7.4 of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

«7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MOON LUX 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.002 (l'«Associé unique»),

ici représentée par M. Jeremy Reffin, gérant de classe B, demeurant 25 Tyrwhitt Road, Londres (Royaume-Uni),

et Mme Martine Gerber, gérant de classe A, demeurant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée MOON LUX 2, S.à r.l. (la «Société»), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.003, avec siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 965 du 30 septembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, prénommé, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 273 du 7 février 2006.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1. Modification des règles de réunion du conseil de gérance de sorte que:
- (i) Tout conseil de gérance puisse se tenir valablement avec une majorité de gérants présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B;



- (ii) Toute résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance puisse être votée à la majorité simple des gérants présents ou représentés, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur de la résolution.
 - 2. Modification subséquente de l'article 7.4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur desdites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

3. Divers.

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de modifier les règles de réunion du conseil de gérance de la Société de sorte que:

- (i) Tout conseil de gérance puisse se tenir valablement avec une majorité de gérants présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B;
- (ii) Toute résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance puisse être votée à la majorité simple des gérants présents ou représentés, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur de la résolution.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 7.4 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur desdites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reffin, M. Gerber, P. Frieders.



Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

P. Frieders.

(092220.2/212/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

MOON LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 108.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

P. Frieders.

(092222.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

WACO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.268.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 112.430.

Il résulte d'une résolution spéciale datée du 16 décembre 2005 que l'associé unique de la Société a dorénavant la dénomination sociale suivante:

WACO CAYMAN Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092009.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 68.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2006

Messieurs Camille Cigrang, Frank van Bellingen et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs. Monsieur Freddy Bracke, Economiste, demeurant 9, rue de Saint Hubert, L-1744 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Certifié conforme

A.-M. Grieder / F. van Bellingen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093075.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

NOVOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 68.422.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

A.-M. Grieder / F. van Bellingen

Administrateur / Administrateur

(093074.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.



LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 36,872,625.00.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of June. Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

- 1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 June 2006;
- 2. LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37856 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 June 2006;
- 3. LSF LUX HOLDINGS V, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 37896 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 June 2006;
- 4. LSF LUX HOLDINGS VI, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 38346 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 June 2006, and
- 5. LSF LUX HOLDINGS VIII, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 38348 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins, here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 20 June 2006,

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 28 April 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda; the Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda:

- 1. Registration of the share capital increase of 22 May 2006 decided under the authorised share capital.
- 2. Registration of the share capital increase of 23 May 2006 decided under the authorised share capital.
- 3. Registration of the share capital increase of 31 May 2006 decided under the authorised share capital.
- 4. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Art. 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 22 May 2006, the board of managers of the Company has decided to

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,500 (six thousand five hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 36,114,125 (thirty-six million one hundred fourteen thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 288,913 (two hundred eighty-eight thousand nine hundred and thirteen) ordinary shares divided into 55 (fifty-five) classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,120,625 (thirty-six million one hundred twenty thousand six hundred and twenty-five euro) by the issuance of 52 (fifty-two) new class BB-2 shares (the New BB-2 Shares), and

b. to accept the payment of a total share premium of EUR 13 (thirteen euro).

The appearing parties, prenamed and represented as stated hereabove, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to the New BB-2 Shares as well as the payment of the share premium.

The New BB-2 Shares have been paid in via a contribution in kind of a loan having a value of EUR 129,138 (one hundred twenty-nine thousand one hundred and thirty-eight euro) in total, only 5% of which have been contributed to the Company's share capital. A copy of the loan agreement is shown to the undersigned notary and such copy, after signa-



ture ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,120,625 (thirty-six million one hundred twenty thousand six hundred and twenty-five euro) as of 22 May 2006.

As a consequence of this share capital increase, the Company's share capital is represented by 288,965 (two hundred eighty-eight thousand nine hundred and sixty-five) shares divided into 57 (fifty-seven) classes which are held as follows:

- LSF LUX HOLDINGS IV, LTD............ 36,797 (thirty-six thousand seven hundred and ninety-seven) class B-1 shares;
- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. 252,168 (two hundred fifty-two thousand one hundred and sixty-eight) shares of all the other classes.

Second resolution

In a resolution of 23 May 2006, the board of managers of the Company has decided to

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 640,875 (six hundred forty thousand eight hundred and seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 36,120,625 (thirty-six million one hundred twenty thousand six hundred and twenty-five euro) represented by 288,965 (two hundred eighty-eight thousand nine hundred and sixty-five) ordinary shares divided into 57 classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,761,500 (thirty-six million seven hundred sixty-one thousand five hundred euro) by the issuance of 5,127 (five thousand one hundred and twenty-seven) new class U-2 shares (the New U-2 Shares), and

b. to accept the payment of a total share premium of EUR 124.47 (one hundred twenty-four euro and forty-seven cent).

The appearing parties, prenamed and represented as stated hereabove, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to the New U-2 Shares as well as the payment of the share premium.

A copy of the bank statement evidencing the payment of EUR 640,999.47 (six hundred forty thousand nine hundred ninety-nine euro and forty-seven cent) is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,761,500 (thirty-six million seven hundred sixty-one thousand five hundred euro) as of 23 May 2006.

As a consequence of this share capital increase, the Company's share capital is represented by 294,092 (two hundred ninety-four thousand and ninety-two) shares divided into 57 (fifty-seven) classes and are held as follows:

- LSF LUX HOLDINGS IV, LTD....... 36,797 (thirty-six thousand seven hundred and ninety-seven) class B-1
- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. 257,295 (two hundred fifty-seven thousand two hundred and ninety-five) shares of all the other classes.

Third resolution

In a resolution of 31 May 2006, the board of managers of the Company has decided to

a. increase the share capital of the Company by an amount of EUR 111,125 (one hundred eleven thousand one hundred twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 36,761,500 (thirty-six million seven hundred sixty-one thousand five hundred euro) represented by 294,092 (two hundred ninety-four thousand ninety-two) ordinary shares divided into 57 classes having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 36,872,625 (thirty-six million eight hundred seventy-two thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 889 (eight hundred eighty-nine) new class V-2 shares (the New V-2 Shares), and

b. to accept the payment of a total share premium of EUR 38 (thirty-eight euro).

The appearing parties, prenamed and represented as stated hereabove, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. of its preferential subscription right and (ii) the subscription and payment by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. to the New V-2 Shares as well as the payment of the share premium.

A copy of the bank statement evidencing the payment of EUR 111,163 (one hundred eleven thousand one hundred sixty-three euro) is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 36,872,625 (thirty-six million eight hundred seventy-two thousand six hundred twenty-five euro) as of 31 May 2006.

As a consequence of this share capital increase, the Company's share capital is represented by 294,981 (two hundred ninety-four thousand nine hundred and eighty-one) shares divided into 57 (fifty-seven) classes and are held as follows:

- LSF LUX HOLDINGS IV, LTD....... 36,797 (thirty-six thousand seven hundred and ninety-seven) class B-1 shares:
- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. 258,184 (two hundred fifty-eight thousand one hundred and eighty-four) shares of all the other classes.



Fourth resolution

As a consequence of the first and the second resolution, the Shareholders of the Company decide to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 36,872,625 (thirty-six million eight hundred seventy-two thousand six hundred twenty-five euro) represented by 294,981 (two hundred ninety-four thousand nine hundred and eighty-one) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euros) each, divided in classes as follows:

- 1. 6,227 class A shares;
- 2. 80 class A-1 shares;
- 3. 36.797 class B-1 shares:
- 4. 5.830 class C-1 shares:
- 5. 8,035 class D-1 shares;
- 6. 1,423 class E-1 shares;
- 7. 16 class F-1 shares;
- 8. 816 class G-1 shares;
- 9. 2,200 class A-2 shares;
- 10. 413 class B-2 shares:
- 11. 5,444 class C-2 shares;
- 12. 9,441 class D-2 shares;
- 13. 3,218 class E-2 shares;
- 14. 9,844 class F-2 shares;
- 15. 7,296 class G-2 shares;
- 16. 23,098 class H-2 shares;
- 17. 3,422 class I-2 shares;
- 18. 3,417 class J-2 shares;
- 19. 1,086 class K-2 shares;
- 20. 8,012 class L-2 shares;
- 21. 12,684 class M-2 shares;
- 22. 2,048 class N-2 shares;
- 23. 3,259 class 0-2 shares;
- 24. 2,905 class P-2 shares;
- 25. 1,568 class Q-2 shares;
- 26. 988 class R-2 shares;
- 27. 72 class S-2 shares;
- 28. 10 class T-2 shares;
- 29. 56,412 class U-2 shares;
- 30. 6,808 class V-2 shares;
- 31. 1,698 class W-2 shares;
- 32. 3,536 class X-2 shares;
- 33. 339 class Y-2 shares;
- 34. 96 class Z-2 shares;
- 35. 491 class AA-2 shares;
- 36. 52 class BB-2 shares;
- 37. 86 class A-3 shares;
- 38. 1,070 class B-3 shares;
- 39. 1,062 class C-3 shares;
- 40. 6,490 class D-3 shares;
- 41. 7,876 class E-3 shares;
- 42. 3,426 class F-3 shares; 43. 1,000 class G-3 shares;
- 44. 10,879 class H-3 shares;
- 45. 9,427 class I-3 shares;
- 46. 2,951 class J-3 shares;
- 47. 216 class K-3 shares;
- 48. 140 class L-3 shares;
- 49. 3,290 class M-3 shares;
- 50. 216 class N-3 shares;
- 51. 991 class 0-3 shares;
- 52. 491 class P-3 shares;
- 53. 7,040 class Q-3 shares;
- 54. 100 class R-3 shares; 55. 100 class S-3 shares;
- 56. 3,754 class T-3 shares;
- 57. 5,295 class U-3 shares.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu

- 1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Maître Francine Ewers, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 juin 2006;
- 2. LSF LUX HOLDINGS IV, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37856 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Maître Francine Ewers, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 juin 2006,
- 3. LSF LUX HOLDINGS V, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 37896 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Maître Francine Ewers, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 juin 2006;
- 4. LSF LUX HOLDINGS VI, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 38346 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Maître Francine Ewers, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 juin 2006;
- 5. LSF LUX HOLDINGS VIII, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 38348 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins, ici représentée par Maître Francine Ewers, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 20 juin 2006; ci-dessous collectivement les Associés.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire soussigné du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné du 28 avril 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour; les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour:

- 1. Constatation de l'augmentation de capital du 22 mai 2006 décidée sous le capital autorisé.
- 2. Constatation de l'augmentation de capital du 23 mai 2006 décidée sous le capital autorisé.
- 3. Constatation de l'augmentation de capital du 31 mai 2006 décidée sous le capital autorisé.
- 4. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 22 mai 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé

- a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 6.500 (six mille cinq cents euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 36.114.125 (trente-six millions cent quatorze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 288.913 (deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent treize) parts sociales ordinaires divisées en 55 (cinquante-cinq) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.120.625 (trente-six millions cent vingt mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 52 (cinquante-deux) nouvelles parts sociales de classe BB-2 (ensemble les Nouvelles Parts Sociales BB-2), et
 - b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 13 (treize euros).



Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. des Nouvelles Parts Sociales BB-2 ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Les Nouvelles Parts Sociales BB-2 ont été souscrites par un apport en nature d'un prêt ayant une valeur totale de EUR 129.138 (cent vingt-neuf mille cent trente-huit euros), dont 5% seulement ont été apportés au capital social de la Société. Une copie du contrat de prêt est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.120.625 (trente-six millions cent vingt mille six cent vingtcinq euros) à partir du 22 mai 2006.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société est représenté par 288.965 (deux cent quatrevingt-huit mille neuf cent soixante-cinq) parts sociales divisées en 57 (cinquante-sept) classes et elles sont détenues comme suit:

- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.. 252.168 (deux cent cinquante-deux mille cent soixante-huit) parts sociales de toutes les autres classes.

Deuxième résolution

Dans une résolution du 23 mai 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 640.875 (six cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 36.120.625 (trente-six millions cent vingt mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 288.965 (deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires divisées en 57 (cinquante-sept) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.761.500 (trente-six millions sept cent soixante et un mille cinq cents euros) par l'émission de 5.127 (cinq mille cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de classe U-2 (ensemble les Nouvelles Parts Sociales U-2), et

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 124,47 (cent vingt-quatre euros et quarante-sept cents).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. des Nouvelles Parts Sociales U-2 ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement de EUR 640.999,47 (six cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-sept cents) est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.761.500 (trente-six millions sept cent soixante et un mille cinq cents euros) à partir du 23 mai 2006.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société est représenté par 294.092 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-douze) parts sociales divisées en 57 (cinquante-sept) classes et elles sont détenues comme suit:

- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.. 257.295 (deux cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de toutes les autres classes.

Troisième résolution

Dans une résolution du 31 mai 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 111.125 (cent onze mille cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 36.761.500 (trente-six millions sept cent soixante et un mille cinq cents euros) représenté par 294.092 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires divisées en 57 (cinquante-sept) classes ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 36.872.625 (trente-six millions huit cent soixante-douze mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 889 (huit cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe V-2 (ensemble les Nouvelles Parts Sociales V-2), et

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission totale de EUR 38 (trente-huit euros).

Les comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF LUX HOLDINGS IV, LTD. à son droit de souscription préférentiel et (ii) la souscription et le paiement par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. des Nouvelles Parts Sociales V-2 ainsi que le paiement de la prime d'émission.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement de EUR 111.163 (cent onze mille cent soixante-trois euros) est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.



Le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 36.872.625 (trente-six millions huit cent soixante-douze mille six cent vingt-cinq euros) à partir du 31 mai 2006.

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société est représenté par 294.981 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-un) parts sociales divisées en 57 (cinquante-sept) classes et elles sont détenues comme suit:

- LSF LUX HOLDINGS IV, LTD......... 36.797 (trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de classe B-1;
- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. 258.184 (deux cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de toutes les autres classes.

Quatrième résolution

A la suite de la première et de la deuxième résolution, les Associés de la Société décident de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

- «Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 36.872.625 (trente-six millions huit cent soixante-douze mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 294.981 (deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-un) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:
 - 1. 6.227 parts sociales de classe A;
 - 2. 80 parts sociales de classe A-1
 - 3. 36.797 parts sociales de classe B-1;
 - 4. 5.830 parts sociales de classe C-1;
 - 5. 8.035 parts sociales de classe D-1;
 - 6. 1.423 parts sociales de classe E-1;
 - 7. 16 parts sociales de classe F-1;
 - 8. 816 parts sociales de classe G-1;
 - 9. 2.200 parts sociales de classe A-2;
 - 10. 413 parts sociales de classe B-2;
 - 11. 5.444 parts sociales de classe C-2;
 - 12. 9.441 parts sociales de classe D-2;
 - 13. 3.218 parts sociales de classe E-2;
 - 14. 9.844 parts sociales de classe F-2;
 - 15. 7.296 parts sociales de classe G-2;
 - 16. 23.098 parts sociales de classe H-2;
 - 17. 3.422 parts sociales de classe I-2;
 - 18. 3.417 parts sociales de classe J-2;
 - 19. 1.086 parts sociales de classe K-2;
 - 20. 8.012 parts sociales de classe L-2;
 - 21. 12.684 parts sociales de classe M-2;
 - 22. 2.048 parts sociales de classe N-2;
 - 23. 3.259 parts sociales de classe 0-2;
 - 24. 2.905 parts sociales de classe P-2;
 - 25. 1.568 parts sociales de classe Q-2;
 - 26. 988 parts sociales de classe R-2;
 - 27. 72 parts sociales de classe S-2;
 - 28. 10 parts sociales de classe T-2;
 - 29. 56.412 parts sociales de classe U-2;
 - 30. 6.808 parts sociales de classe V-2;
 - 31. 1.698 parts sociales de classe W-2;
 - 32. 3.536 parts sociales de classe X-2;
 - 33. 339 parts sociales de classe Y-2;
 - 34. 96 parts sociales de classe Z-2;
 - 35. 491 parts sociales de classe AA-2;
 - 36. 52 parts sociales de classe BB-2;
 - 37. 86 parts sociales de classe A-3;
 - 38. 1.070 parts sociales de classe B-3; 39. 1.062 parts sociales de classe C-3;
 - 40. 6.490 parts sociales de classe D-3;
 - 41. 7.876 parts sociales de classe E-3;
 - 42. 3.426 parts sociales de classe F-3;
 - 43. 1.000 parts sociales de classe G-3;
 - 44. 10.879 parts sociales de classe H-3;
 - 45. 9.427 parts sociales de classe I-3;
 - 46. 2.951 parts sociales de classe J-3;
 - 47. 216 parts sociales de classe K-3;
 - 48. 140 parts sociales de classe L-3;
 - 49. 3.290 parts sociales de classe M-3;



- 50. 216 parts sociales de classe N-3;
- 51. 991 parts sociales de classe 0-3;
- 52. 491 parts sociales de classe P-3;
- 53. 7.040 parts sociales de classe Q-3;
- 54. 100 parts sociales de classe R-3;
- 55. 100 parts sociales de classe S-3;
- 56. 3.754 parts sociales de classe T-3;
- 57. 5.295 parts sociales de classe U-3.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Ewers, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2006, vol. 470, fol. 57, case 2. – Reçu 7.586,75 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(092168.5/5770/405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 36.872.625,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(092173.3/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ELECTRALINE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.392.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(096021.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

SPRINGFIELD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 118.305.

In the year two thousand and six, on the seventh day of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Sebastian Sawicki, company's director, residing UL Boleslawa Prusa 85/2B, 50-316 Wroclaw, Poland, born in Walbrzych (Poland) on August 4th, 1971,

here represented by Mr. Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated August 7, 2006.

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, which shall be filed with the registration authorities in Luxembourg.



The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following: That Mr Sebastian Sawicki is the sole actual shareholder of SPRINGFIELD INVESTMENTS, S.à r.l. with its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (the «Company»), in process to be registered in the Registre de Commerce of Luxembourg and which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19th July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EURO 12,500.-), represented by one hundred (100) shares, each having a par value of one hundred and twenty five euros (EURO 125.-), which shares are fully subscribed and paid up;
 - That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of nine hundred fifty eight thousand euros (EURO 958,000.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EURO 12,500.-) to nine hundred seventy thousand five hundred euros (EURO 970,500.-) by issuance of seven thousand six hundred sixty four (7,664) new shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EURO 125.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to subscribe for the seven thousand six hundred sixty four (7,664) new shares and to have them fully paid up, by contribution in kind of three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) shares with a par value of one polish zloty (PLN 1.-) per share representing 75% of the shares of the company TelForceOne S.A. (formerly PoltelKom S.A.), a joint stock company (société anonyme) constituted under the laws of Poland, with its registered office at Wroclaw, Krakowska 119 Street, registered under the number KRS 0000232137.

It results from a certificate dated on August 3, 2006, by the management Board of TelForceOne S.A., that:

- Mr Sebastian Sawicki is the owner of 3.750.000 shares of Company, being approximately 75% of the company's total share capital;
 - such shares are fully paid-up;
 - Mr Sebastian Sawicki is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - according to the polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the Company's shares to be contributed (three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) shares) are worth not less than EURO 1,320,154.- (one million three hundred twenty thousand one hundred fifty four), this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on an auditor's report dated May 8, 2006 and on the here attached balance sheet of the Company as per 30 June, 2006.
- The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind (here EUR 362,154.-), will be transferred to a share premium account.»

Such certificate and the balance sheet, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation which will henceforth have the following wording:

«Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at nine hundred seventy thousand five hundred euros (EURO 970,500.-) represented by seven thousand seven hundred sixty four (7,764) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully paid-up.»

Costs

Insofar as the contribution in kind results in the company SPRINGFIELD INVESTMENTS, S.à r.l. holding more than 65% (sixty-five per cent), in specie 75%, of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred euros (EUR 2,700.-).

The undersigned notary, who understand and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.



A comparu:

Monsieur Sebastian Sawicki, administrateur de société, demeurant à UL Boleslawa Prusa 85/2B, 50-316 Wroclaw, Pologne, né à Walbrzych (Pologne) le 4 août 1971,

ici représenté par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 août 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant représenté comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Monsieur Sebastian Sawicki est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de SPRINGFIELD INVESTMENTS, S.à r.l., en cours d'immatriculation au registre de Commerce, ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2006, en cours de publication au Mémorial;
- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EURO 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EURO 125,-) chacune, toutes entièrement libérées:
 - Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de neuf cent cinquante huit mille euros (EURO 958.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EURO 12.500,-) à neuf cent soixante dix mille cinq cents euros (EURO 970.500,-), par la création et l'émission de sept mille six cent soixante quatre (7.664) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EURO 125,-) chacune ayant les même droits et obligations que les parts existantes.

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de souscrire les sept mille six cent soixante quatre (7.664) nouvelles parts sociales et les libérées entièrement par un apport en nature consistant en l'apport de trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) actions d'une valeur nominale d'un zloty polonais (PLN 1,-) chacune, représentant 75% des actions de la société TelForceOne S.A. (anciennement POLTELKOM), une société anonyme constituée selon les lois polonaises, ayant son siège social à Wroclaw (Pologne), Krakowska 119 Street, enregistré sous le numéro KRS 0000232137.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de TelForceOne S.A. émis en date du 3 août 2006, qui déclare et confirme que:

- Monsieur Sebastian Sawicki est propriétaire de trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) actions correspondant approximativement à 75% du capital social de la Société TelForceOne S.A.;
 - ces actions sont entièrement libérées;
 - Monsieur Sebastian Sawicki est le seul ayant droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit à disposition des tiers d'acquérir un tel gage ou usufruit et aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs actions;
 - selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises par la loi polonaise, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.
- Les actions apportées, (trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) actions) ont une valeur au moins égale à un million trois cent vingt mille cent cinquante quatre euros (EURO 1.320.154,-), cette valeur étant basée sur des principes comptables généralement acceptés ainsi que d'un rapport de réviseur daté du 8 mai 2006 et reprise dans le bilan provisoire du 30 juin 2006, tel qu'annexé.
- Toute différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et l'apport en nature (ici EUR 362.154,-) sera transféré sur un compte de prime d'émission.»

Ledit certificat ainsi que le bilan provisoire, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement des autorités luxembourgeoises.

Troisième résolution

L'associé unique de modifier l'article 6 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent soixante dix mille cinq cents euros (970.500,- EUR) représenté par sept mille sept cent soixante quatre (7.764) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt -cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de la Société de plus de 65%, en l'espèce 75% des parts émises par une société existant dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les dépenses, coûts, frais et honoraires, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, sont estimés à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera fois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(092186.3/220149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

SPRINGFIELD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 118.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(092187.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.174.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg;

«the proxy»

acting as special proxy of STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 107079;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I.- That the «société à responsabilité limitée», STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 107.174, has been incorporated by deed enacted on the 24th of March 2005 published in the Luxembourg Mémorial C number 797 on the 10th of August, 2005, whose articles of association have never been amended.
- II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l. amounts currently to EUR 12,500, represented by 100 shares with a nominal par value of EUR 125 each, fully paid up.
- III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l.
- IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.
 - VII.- That the financial statements of the company as at 27 December 2005, are hereby approved.
 - VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.
- IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, Mr Patrick Van Hees signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.



Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 107079. Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 107079;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.174, a été constituée suivant acte reçu le 24 mars 2005 publié au Mémorial C numéro 797 du 10 août 2005, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 100 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 125, intégralement libérées.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société STARDON INVESTMENTS (LONDON MEWS), S.à r.l.
- IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.
 - VII.- Que les états financiers de la société au 27 décembre 2005 sont ici approuvés.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 7, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

(092286.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

G.O. IB - LUXEMBOURG THREE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 108.148.

Madame Marjoleine Van Oort, en sa qualité de gérante de la société déclare ce qui suit:

- La société G.O. IB - LUXEMBOURG THREE, S.à r.l., associé unique de la société G.O. IB - LUXEMBOURG THREE FINANCE, S.à r.l., a transféré son siège social du 9b, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2006.

M. Van Oort.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092137.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.



NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (KRAKOW) RESIDENTIAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 113.499.

Il résulte d'un contrat de cession daté du 12 juin 2006 que la société NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. a cédé 250 parts sociales (deux cents cinquante parts sociales) de la société NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (KRAKOW) RESIDENTIAL HOLDINGS, S.à r.l. de la manière suivante:

- 1- 151 parts sociales d'une valeur de 25,- euros chacune à la société HOREL VENTURE LIMITED ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay 1; Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- 2- 99 parts sociales d'une valeur de 25,- euros chacune à la société WOODBRIDGE INVESTMENT LIMITED ayant son siège social à Arawak Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour extrait

La société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092076.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

RIVERSIDE SP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 118.772.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth day of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared the following:

RIVERSIDE EUROPE SECURITY PRINTING, LLC., a limited liability company organized and existing under the laws of the State of the Delaware, United-States of America, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of the Delaware under number 4185602, represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given at New York, on 27 July, 2006.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of RIVERSIDE SP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.



Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 7. Increase and reduction of capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given



at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

- **Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.
- **Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.
- Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.



If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

- Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9.00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.
- Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

- Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.
- **Art. 22. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

These Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned

Shareholder	Subscribed share Number of		Total amount	
	capital	shares	paid-in	
	(EUR)		(EUR)	
RIVERSIDE EUROPE SECURITY PRINTING, LLC., prenamed	. 12,500	500	12,500	



Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an undetermined period:
- Mr Volker Schmidt, director, born in Hameln (Germany), on 2 December 1964, residing at 7 Schlesierweg, 85737 Ismaning (Germany);
- Mr Hans-Henning von Oertzen, director, born in Wiesbaden (Germany), on 22 February 1962, residing at 57 Uhlandstrasse, 10719 Berlin (Germany); and
- Mr Christophe Fasbender, director, born in Arlon (Belgium), on 6 December 1977, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

RIVERSIDE EUROPE SECURITY PRINTING, LLC., une société organisée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, enregistrée après du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 41855602,

représentée par Monsieur Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à New York, le 27 juillet 2006.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre Ier. Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à tout moment être composée d'un ou plusieurs associés, sans dépasser quarante (40) associés, notamment comme à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination RIVERSIDE SP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision des Gérants. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.



Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorités prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un ou plusieurs comptes de prime d'émission lié à une catégorie de parts sociales déterminée peut être établi, en plus de la valeur nominale, sera transféré. Le montant de ces comptes de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de cette catégorie de parts sociales par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la Loi.

- Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts, ou selon le cas à celles de la Loi prévues pour les modifications des Statuts.
- Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé au moins de trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront maintenus dans leurs fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de désigner un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux des Gérants le requièrent.

Le Président présidera l'ensemble des réunions du Conseil de Gérance et des associés, s'il y en a, sauf s'il est absent, cas où le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

A l'exception des cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes concernées, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation devra spécifier aussi bien l'heure et le lieu de la réunion que l'agenda et la nature des affaires à aborder. Tous les



Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés in un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Toutes les réunions se tiendront à Luxembourg ou un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présent ou représenté à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participantes à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par téléphone sera considérée comme équivalente à une participation en personne à moins qu'un administrateur ne s'y oppose.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle approbation peut figurée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il existe). Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de telles minutes qui peuvent être produites en justice ou ailleurs seront signées par le Président et par le secrétaire (s'il existe) or par deux membres du Conseil de Gérance.

- Art. 12. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de compétence du Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Néanmoins, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance endéans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, comme cela peut être le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 de la Loi ne sont pas applicables à la situation.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel texte sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation



envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

- Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas ou la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement seront signés par le Président et tout Gérant.

Chapitre V. Année Sociale, Repartition des Bénéfices

- Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.
- Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance qui dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé d'allouer la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

L'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes d'après les principes édictés par le présent article et sur la base de comptes établis par Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.



Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associés

Capital social Nombre de Libération totale souscrit parts sociales

(EUR)

RIVERSIDE EUROPE SECURITY PRINTING, LLC., prénommée... 12.500,- 500 12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toutes espèces, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de la création de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique agissant à la place de l'assemblée générale des associés a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des Gérants et décide par ailleurs de nommer comme pour une période indéterminée:
- Monsieur Volker Schmidt, directeur, né à Hameln (Allemagne) le 2 décembre 1964, résidant au 7 Schlesierweg, 85737, Ismaning (Allemagne);
- Monsieur Hans-Henning von Oertzen, directeur, né à Wiesbaden (Allemagne) le 22 février 1962, résidant au 57 Uhlandstrasse, 10719 Berlin (Allemagne); et
- Monsieur Christophe Fasbender, directeur, né à Arlon (Belgique), le 6 décembre 1977, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 2. Le siège social sera installé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 3, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

G. Lecuit.

(092523.3/220/516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

BELUX SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 72.099.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors des assemblées générales extraordinaires de la Société qui se sont tenues en date des 12 et 13 juillet 2006 que:

- 1. Monsieur Michel Bourdeaux, né le 30 juillet 1936 à Talence (F), demeurant à F-54430 Rehon, 42, rue de l'Industrie, est révoqué de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.
- 2. Monsieur Dries Sel, né le 20 septembre 1964 à Villers Semeuse (B), demeurant à B-1860 Meise, Plasstraat, 52 est nommé administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à approuver les comptes pour l'exercice 2009.

3. La gestion journalière de la Société est déléguée à Monsieur Dries Sel, préqualifié, aussi longtemps que durera la procédure visant à obtenir l'autorisation d'un nouvel administrateur délégué par les autorités.

Pour extrait

Me F. Debroise

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092148.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.



AMBIANCE HABITAT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 96.273.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue le 5 juillet 2006 que:

Première résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de changer l'adresse du siège social pour le situer désormais au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Le 5 juillet 2006.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092091.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GADI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 109.734.

Madame Marjoleine Van Oort, en sa qualité de gérante de la société déclare ce qui suit:

- La société REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., associé unique de la société GADI LUX, S.à r.l., a transféré son siège social du 9b, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2006.

M. Van Oort.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092136.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 42.906.

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HAMILTON & MEYERS S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 du 6 mai 1993, dont les statuts ont été modifiés plusieures fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 9 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1483 du 15 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.



IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le quatrième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 15 alinéa 1er des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«Art. 15. Alinéa 1er. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin à 14.00 heures.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Brettnacher, C. Godfurnon, F. Terenziani, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 juillet 2006, vol. 470, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 août 2006. M. Schaeffer.

(092289.2/5770/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.906.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 2006. M. Schaeffer.

(092291.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

VITAS CAPITAL, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 105.574.

RECTIFICATIF

(de la publication au Mémorial C N° 398 du 29 avril 2005)

Monsieur Eran Gazit, Class A Manager, is not dwelling at 4600 Summerline Road, Ft. Myers, Florida (USA) but at the following address:

- 153, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles.

Suit la traduction française:

Monsieur Eran Gazit, Gérant de Catégorie A, ne réside pas au 4600 Summerline Road, Ft. Myers, Florida (USA) mais réside à l'adresse suivante:

- 153, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour VITAS CAPITAL, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093035.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.



G.O. IA - LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 96.722.

Madame Marjoleine Van Oort, en sa qualité de gérante de la société déclare ce qui suit:

- La société G.O. IA - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., associé unique de la société G.O. IA - LUXEMBOURG FINAN-CE, S.à r.l., a transféré son siège social du 9b, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 2006.

M. Van Oort.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092139.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.153.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of the month of July, Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of ECM REAL ESTATE INVEST-MENTS A.G., a société anonyme holding governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing then in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), on 1 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 674 of 21 September 1998. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 3 June 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1183 of 10 November 2005. The Company is entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-65.153 (the «Company»).

The Meeting was declared open at 2.15 p.m. with Mr Laurent Schummer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Miss Stéphanie Doeblé, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mr Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting was the following:

Agenda:

- 1 To change the nominal value of the shares issued by the Company from two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) to a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50).
- 2 To resolve to convert the eighteen thousand (18,000) existing shares having a nominal value of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) per share into three million (3,000,000) shares having a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) per share.
- 3 To increase the corporate capital by an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) so as to raise it from its current amount of four million five hundred thousand Euro (EUR 4,500,000.-) to five million and one hundred thousand Euro (EUR 5,100,000.-) by increase of the nominal value of the existing shares from their current nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) to one Euro and seventy cents (EUR 1.70) by incorporation of free reserves.
- 4 To consider the special report of the Board of Directors in relation to a proposed creation of a new authorized
- 5 To resolve to cancel the existing authorized capital and to create a new authorized capital in an amount of ten million Euro and ten cents (EUR 10,000,000.10) to be divided into five million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty-three (5,882,353) shares, having a nominal value of one Euro and seventy cents (EUR 1.70) per share; and to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manners; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares, and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue of shares against payment in cash.
- 6 To reduce, in accordance with Article 49-3,a) of the Luxembourg Law on commercial companies, the Company's subscribed capital by an amount of nine hundred eighteen thousand Euro (EUR 918,000.-) so as to reduce it from its present amount of five million and one hundred thousand Euro (EUR 5,100,000.-), divided into three million (3,000,000) shares with a nominal value of one Euro seventy cents (EUR 1.70) to four million one hundred eighty-two thousand Euro (EUR 4,182,000.-), divided into two million four hundred and sixty thousand (2,460,000) shares with a nominal



value of one Euro seventy cents (EUR 1.70), by repurchase and subsequent cancellation of five hundred forty thousand (540,000) shares with a nominal value of one Euro seventy cents (EUR 1.70) per share each (the «Repurchase»).

- 7 To approve the Repurchase at a total purchase price of six million nine hundred seventy three thousand and five hundred six Euro (EUR 6,973,506.-), and to authorise and instruct the Company's Board of Directors to take all required action to complete the Repurchase within a period of thirty (30) days starting from the date of the Company's general shareholders' meeting approving the Repurchase.
 - 8 To resolve to amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.
 - 9 Miscellaneous.
- (II) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares were shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the members of the board of the meeting, would remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties would also remain annexed to the present deed.
- (III) That the whole corporate capital was represented at the Meeting which was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda and all the shareholders present or represented declared that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- (IV) That the Meeting, after deliberation and consideration of the report of Board of Directors, a copy of such report having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, would remain attached to the present deed and be registered with the present deed, adopted each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the nominal value of the shares issued by the Company from two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) to a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50).

Second resolution

The Meeting resolved to convert the eighteen thousand (18,000) existing shares having a nominal value of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) per share into three million (3,000,000) shares having a nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) per share.

Third resolution

The Meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000) so as to raise it from its current amount of four million five hundred thousand Euro (EUR 4,500,000.-) to five million and one hundred thousand Euro (EUR 5,100,000.-) by increase of the nominal value of the existing shares from their current nominal value of one Euro and fifty cents (EUR 1.50) to one Euro and seventy cents (EUR 1.70) by incorporation of free reserves in the amount of the capital increase.

Proof of the existence of sufficient free reserves has been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolved to approve the special report of the Board of Director in relation to the proposed creation of a new authorized capital.

Fifth resolution

The Meeting resolved to cancel the existing authorized corporate capital and to create a new authorized capital in an amount ten million Euro and ten cents (EUR 10,000,000.10) to be divided into five million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty-three (5,882,353) shares, having a nominal value of one Euro seventy cents (EUR 1.70) per share; and to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manners; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares, and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue of shares against payment in cash.

The Meeting further resolved that the aforementioned authorisation is being given for a period expiring 5 years after the publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting granting such authorization to the Board of Directors.

Sixth resolution

The Meeting resolved to reduce, in accordance with Article 49-3,a) of the Luxembourg Law on commercial companies, the Company's subscribed capital by an amount of nine hundred eighteen thousand Euro (EUR 918,000.-) so as to reduce it from its present amount of five million and one hundred thousand Euro (EUR 5,100,000.-), divided into three million (3,000,000) shares with a nominal value of one Euro seventy cents (EUR 1.70) to four million one hundred eighty-two thousand Euro (EUR 4,182,000.-), divided into two million four hundred and sixty thousand (2,460,000) shares with a nominal value of one Euro seventy cents (EUR 1.70), by repurchase and subsequent cancellation of five hundred forty thousand (540,000) shares with a nominal value of one Euro seventy cents (EUR 1.70) per share each.



Seventh resolution

The meeting resolved to approve the Repurchase at a total purchase price of six million nine hundred seventy three thousand five hundred six Euro (6,973,506.-), and to authorise and instruct the Company's Board of Directors to take all required action to complete the Repurchase within a period of thirty (30) days starting from the date of the Company's general shareholders' meeting approving the Repurchase, and notably to record the cancellation of the five hundred forty thousand (540,000) shares following the Repurchase in notarial form.

Eight resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

«Art. 5. Corporate capital. The issued capital of the company is fixed at five million and one hundred thousand Euro (EUR 5,100,000.-), divided into three million (3,000,000) shares with a nominal value of one Euro seventy cents (EUR 1.70).

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extend otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

The authorised capital of the Company is set at ten million Euro and ten cents (EUR 10,000,000.10) divided into five million eight hundred eighty-two thousand three hundred fifty-three (5,882,353) shares. Each authorised share has a nominal value of EUR 1.70 (one Euro and seventy cents).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the present deed recording the minutes of the Extraordinary General Meeting held on July 25, 2006, in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand seven hundred Euros (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their respective surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, am fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Gérard Lecuit mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

fand eine außerordentliche Generalversammlung (die «Versammlung») der ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., eine Holdinggesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit, Notar mit Amtssitz in Hesperange, (Großherzogtum Luxemburg), am 1. Juli 1998, im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 674 vom 21. September 1998, veröffentlicht, statt. Der Gesellschaftsvertrag ist gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), und am 3. Juni 2005, im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1183 vom 10. November 2005, veröffentlicht, abgeändert worden. Die Gesellschaft ist eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B-65.153 (die «Gesellschaft»).



Die Generalversammlung wird eröffnet um 14.15 durch den Vorsitzenden, Herrn Laurent Schummer, Rechtsanwalt, beruflicht wohnhaft in Luxemburg,

der Fräulein Stéphanie Doeblé, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Herrn Pierre-Alexandre Lechantre, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

(i) Dass die Tagesordnung folgende ist:

Tagesordnung:

- 1 Abänderung des Nennwerts der ausgegebenen Aktien der Gesellschaft von zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-) auf eins Komma fünfzig Euro (EUR 1,50).
- 2 Umwandlung der achtzehntausend (18.000) bestehenden Aktien mit einem Nennwert von jeweils zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-) in drei Millionen (3.000.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfzig Euro (EUR 1.50).
- 3 Erhöhung des Kapitals um sechshunderttausend Euro (EUR 600.000,-) so dass es von seinem jetzigen Betrag von vier Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 4.500.000,-) auf fünf Millionen einhunderttausend Euro (EUR 5.100.000,-) erhöht wird durch die Erhöhung des Nennwerts der bestehenden Aktien von eins Komma fünfzig Euro (EUR 1,50) auf eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70) durch die Kapitalisierung freier Rücklagen.
- 4 Annahme des durch den Verwaltungsrat erstellten Sonderberichts bezüglich der vorgeschlagenen Schaffung eines genehmigten Kapitals.
- 5 Auflösung des genehmigten Kapitals und Schaffung eines neuen genehmigten Kapitals von einem Betrag von zehn Millionen Komma zehn Euro (EUR 10.000.000,10) dargestellt durch fünf Millionen achthundertzweiundachtzigtausenddreihundertdreiundfünfzig (5.882.353) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70) und des weiteren Ermächtigung des Verwaltungsrates (i) jede, eventuell auf einer Ausübung, gemäß den Bedingungen der ausgegebenen Zeichnungsoptionen, Wandelanleihen, Schuldscheinen oder ähnlichen, von Zeit zu Zeit von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapieren, der von ihm, im Rahmen des genehmigten Kapitals, gewährten Zeichnungs- und/ oder Umwandlungsrechte (die entweder gesondert von den Aktien, Anleihen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren oder diesen beigefügt ausgegeben wurden) beruhende, Erhöhung des Gesellschaftskapitals, in einer oder in mehreren Phasen durch die Ausgabe neuer Aktien, entweder mit oder ohne Aktienprämie, gegen eine Geld- oder eine Sacheinlage, durch eine Umwandlung von Ansprüchen gegenüber der Gesellschaft oder auf jede andere Weise, vorzunehmen; (ii) den Ort und den Zeitpunkt der Aktienausgabe oder der aufeinander folgenden Aktienausgaben, den Ausgabepreis, die Bedingungen der Zeichnung und der Einzahlung der neuen Aktien festzulegen; und (iii) das bevorzugte Zeichnungsrecht der bestehenden Aktieneigner im Falle einer Aktienausgabe gegen Barzahlung auszuschließen oder zu begrenzen.
- 6 Reduzierung, gemäß Artikel 49-3,a des luxemburgischen Gesetzestextes über die Handelsgesellschaften, des ausgegebenen Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von neunhundertachtzehntausend Euro (EUR 918.000,-), so dass es von seinem jetzigen Betrag von fünf Millionen einhunderttausend Euro (EUR 5.100.000,-), dargestellt durch drei Millionen Aktien (3.000.000) mit einem Nennwert von jeweils eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70) auf vier Millionen einhundertzweiundachtzigtausend Euro (EUR 4.182.000,-), dargestellt durch zwei Millionen vierhundertsechzigtausend (2.460.000) Aktien mit einem Nennwert von eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70), durch Rückkauf und folgender Entwertung von fünfhundertvierzigtausend (540.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70) (der «Rückkauf»).
- 7 Genehmigung des Rückkaufs zu einem Gesamtkaufpreis von sechs Millionen neunhundertdreiundsiebzigtausendfünfhundertsechs Euro (EUR 6.973.506,-) und Ermächtigung des Verwaltungsrates alle notwendigen Maßnahmen zu veranlassen welche den Rückkauf binnen einer Frist von dreißig Tagen vom Tag der Generalversammlung an dem der Rückkauf genehmigt wird, ermöglicht.
 - 8 Abänderung von Artikel 5 des Gesellschaftsvertrages um die bevorstehenden Änderungen wiederzuspiegeln.
 - 9 Sonstiges.
- (ii) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden. Die durch die erschienenen Parteien ne varietur abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt.
- (iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.
- (iv) Die gegenwärtige Versammlung, nach Beratung und Betrachtung des von dem Verwaltungsrat erstellten Sonderberichtes, von welchem eine Kopie ne varietur von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar dieser Urkunde zwecks Eintragung mit der selben beigefügt wird, hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschloss die Abänderung des Nennwerts der ausgegebenen Aktien der Gesellschaft von zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-) auf eins Komma fünfzig Euro (EUR 1,50).



Zweiter beschluss

Die Versammlung beschloss die Umwandlung der achtzehntausend (18.000) bestehenden Aktien mit einem Nennwert von jeweils zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-) in drei Millionen (3.000.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma fünfzig Euro (EUR 1,50).

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschloss das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechshunderttausend Euro (EUR 600.000) zu erhöhen so dass es von seinem jetzigem Betrag von vier Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 4.500.000,-) auf fünf Millionen einhunderttausend Euro (EUR 5.100.000,-) erhöht wird durch die Erhöhung des Nennwerts der bestehenden Aktien vom gegenwärtigen Betrag von eins Komma fünfzig Euro (EUR 1,50) auf eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70) durch Kapitalisierung freier Rücklagen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschloss den Spezialbericht des Verwaltungsrates, bezüglich der vorgeschlagenen Schaffung eines neuen genehmigten Kapitals, anzunehmen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschloss die Auflösung des genehmigten Kapitals und die Schaffung eines neuen genehmigten Kapitals von einem Betrag von zehn Millionen Komma zehn Euro (EUR 10.000.000,10) dargestellt durch fünf Millionen achthundertzweiundachtzigtausenddreihundertdreiundfünfzig (5.882.353) Aktien, mit einem Nennwert von jeweils eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70), und des weiteren den Verwaltungsrat zu ermächtigen, (i) jede, eventuell auf einer Ausübung, gemäß den Bedingungen der ausgegebenen Zeichnungsoptionen, Wandelanleihen, Schuldscheinen oder ähnlichen, von Zeit zu Zeit von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapieren, der von ihm, im Rahmen des genehmigten Kapitals, gewährten Zeichnungs- und/oder Umwandlungsrechte (die entweder gesondert von den Aktien, Anleihen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren oder diesen beigefügt ausgegeben wurden) beruhende, Erhöhung des Gesellschaftskapitals, in einer oder in mehreren Phasen durch die Ausgabe neuer Aktien, entweder mit oder ohne Aktienprämie, gegen eine Geld- oder eine Sacheinlage, durch eine Umwandlung von Ansprüchen gegenüber der Gesellschaft oder auf jede andere Weise, vorzunehmen; (ii) den Ort und den Zeitpunkt der Aktienausgabe oder der aufeinander folgenden Aktienausgaben, den Ausgabepreis, die Bedingungen der Zeichnung und der Einzahlung der neuen Aktien festzulegen; und (iii) das bevorzugte Zeichnungsrecht der bestehenden Aktieneigner im Falle einer Aktienausgabe gegen Barzahlung auszuschließen oder zu begrenzen.

Die Versammlung beschloss des Weiteren dass diese Ermächtigung bis zum Ende eines Zeitraums von fünf Jahren nach der Veröffentlichung im Memorial der Urkunde welche diese an den Verwaltungsrat gegebene Ermächtigung dokumentiert, gilt.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschloss die Reduzierung, gemäß Artikel 49-3,a des luxemburgischen Gesetzestextes über die Handelsgesellschaften, des ausgegebenen Kapitals der Gesellschaft um einen Betrag von neunhundertachtzehntausend Euro (EUR 918.000,-), so dass es von seinem jetzigen Betrag von fünf Millionen einhunderttausend Euro (EUR 5.100.000,-), dargestellt durch drei Millionen Aktien (3.000.000) mit einem Nennwert von jeweils eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70) auf vier Millionen einhundertzweiundachtzigtausend Euro (EUR 4.182.000,-), dargestellt durch zwei Millionen vierhundertsechzigtausend (2.460.000) Aktien mit einem Nennwert von eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70), durch Rückkauf und folgender Entwertung von fünfhundertvierzigtausend (540.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70).

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschloss den Rückkauf zu einem Gesamtkaufpreis von sechs Millionen neunhundertdreiundsiebzigtausendfünfhundertsechs Euro (EUR 6.973.506,-) zu genehmigen und ermächtigt den Verwaltungsrat alle notwendigen Maßnahmen zu veranlassen welche den Rückkauf binnen einer Frist von dreißig Tagen vom Tag der Generalversammlung an dem der Rückkauf genehmigt wird, ermöglicht, und insbesondere den Rückkauf und die folgende Entwertung der fünfhundertvierzigtausend (540.000) Aktien in notarieller Form aufzuzeichnen.

Achter Beschluss

Die Versammlung beschloss die Abänderung von Artikel 5 des Gesellschaftsvertrages um die bevorstehenden Änderungen zu reflektieren, welcher nunmehr folgenden Inhalt hat:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt fünf Millionen einhunderttausend Euro (EUR 5.100.000,-) dargestellt durch drei Millionen (3.000.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Jede Aktie ist vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder der vorliegenden Satzung mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt zehn Millionen Komma zehn Euro (EUR 10.000.000,10) dargestellt durch fünf Millionen achthundertzweiundachtzigtausenddreihundertdreiundfünfzig (5.882.353) Aktien. Jede Aktie hat einen Nennwert von eins Komma siebzig Euro (EUR 1,70).

Der Verwaltungsrat ist in den Grenzen des genehmigten Kapitals dazu ermächtigt, (i) jede, eventuell auf einer Ausübung, gemäß den Bedingungen der ausgegebenen Zeichnungsoptionen, Wandelanleihen, Schuldscheinen oder ähnlichen, von Zeit zu Zeit von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapieren, der von ihm, im Rahmen des genehmigten Kapitals, gewährten Zeichnungs- und/oder Umwandlungsrechte (die entweder gesondert von den Aktien, Anleihen,



Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren oder diesen beigefügt ausgegeben wurden) beruhende, Erhöhung des Gesellschaftskapitals, in einer oder in mehreren Phasen durch die Ausgabe neuer Aktien, entweder mit oder ohne Aktienprämie, gegen eine Geld- oder eine Sacheinlage, durch eine Umwandlung von Ansprüchen gegenüber der Gesellschaft oder auf jede andere Weise, vorzunehmen; (ii) den Ort und den Zeitpunkt der Aktienausgabe oder der aufeinander folgenden Aktienausgaben, den Ausgabepreis, die Bedingungen der Zeichnung und der Einzahlung der neuen Aktien festzulegen; und (iii) das bevorzugte Zeichnungsrecht der Aktieneigner im Falle einer Aktienausgabe gegen Barzahlung auszuschließen oder zu begrenzen.

Diese Ermächtigung gilt bis zum Ende eines Zeitraums von fünf Jahren nach der Veröffentlichung im Memorial der Urkunde welche die am 21. Juli gehaltene außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft dokumentiert, und kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung, der in Übereinstimmung mit den nach dieser Satzung erforderlichen Quorum - und Mehrheitsregeln oder den zur Änderung dieser Satzung ergangenen Gesetzen angenommen worden ist, erneuert werden.

Der Verwaltungsrat kann jeder ordnungsgemäß ermächtigten Person, die Annahme der Zeichnung und der Einzahlung der anteilig oder vollständig unter dem genehmigten Kapital ausgegebenen neuen Aktien überlassen.

Nach jeder Erhöhung des ausgegebenen Kapitals im Rahmen des genehmigten Kapitals, deren Ausführung und Durchführung in der nach gesetzlich vorgeschriebenen Form festgehalten ist, wird dieser Artikel dergestalt abgeändert, dass er die gegebene Erhöhung widerspiegelt. Diese Änderung wird in notarieller Form von dem Verwaltungsrat oder jeder anderen, ordnungsgemäß von dem Verwaltungsrat zu diesem Zweck ermächtigten Person, vorgenommen.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital, kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einer Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Aktien, die die Gesellschaft von ihren Aktionären zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an die Aktionäre in Form von Dividenden oder zur Bereitstellung der gesetzlichen Rückstellungen genutzt werden.»

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf zweitausendsiebenhundert Euro (EUR 2.700,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der oben genannten erschienenen Person, die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, gefasst ist; auf Anfrage der gleichen Person und im Falle einer Nichtübereinstimmung des englischen und des deutschen Textes, wird der englische Text vorwiegen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten erschienen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Schummer, S. Doeblé, P.-A. Lechantre, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Fuer gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 28. August 2006.

G. Lecuit.

(092193.3/220/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

G. Lecuit.

(092194.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

GINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 94, rue d'Athus. R. C. Luxembourg B 73.754.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, août 2006. Signature.

(096022.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.



FREELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 117.148.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 25 août 2006

L'assemblée a décidé:

- 1) de transférer le siège du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- 2) de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires Mr Romain Thillens, Mr Christophe Blondeau et Mr Nour-Eddin Nijar, au conseil d'administration Mr Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant au 32, avenue de X Septembre, L-2550 Luxembourg, Mme Laurence Leleu, juriste, demeurant au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg et Mr James Macleod, administrateur de sociétés, demeurant Buccleuch Property, 27 Silvermills Court, Henderson Place Lane, Edinburgh EH3 5DG, United Kingdom. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée qui délibéra sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08703. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092231.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

SEB FUND 2, Fonds Commun de Placement.

Art. 1. The Fund.

- 1. The Fund SEB FUND 2 (hereafter «the Fund») is an undertaking for collective investment in transferable securities («UCITS»), set up as a mutual investment fund («fonds commun de placement»). The Fund's assets composed of transferable securities and other eligible assets are managed by the Management Company.
- 2. SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A. has been appointed as Custodian Bank which is entrusted with the custody of the Fund's assets.
 - 3. The Fund is set up for an undetermined period.
- 4. SEB ASSET MANAGEMENT S.A. has established segregated opposable accounts each constituting a Sub-Fund within the meaning of article 133 of the Luxembourg law of December 20, 2002 (hereafter «Law»). The assets of each Sub-Fund constitute the joint and undivided property of the unitholders of that Sub-Fund. In the portion of assets relating to a Sub-Fund, each unitholder has an undivided right in proportion to the units he owns in that Sub-Fund.
- 5. Pursuant to article 133 (5) of the Law, the rights of the unitholders and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the incorporation, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund. The assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the unitholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the incorporation, operation or liquidation of this Sub-Fund.
- 6. The calculation of the NAV is done separately for each Sub-Fund all in accordance with the rules set out in article 9 of the Management Regulations (General Section).
- 7. The investment restrictions laid down in the General Section of the Management Regulations are applicable to each Sub-Fund separately, unless otherwise provided for therein and/or in the Sales Prospectuses.
- 8. The Management Company may create at any time new Sub-Funds or unit classes. In accordance with the legal requirements, existing Sub-Funds may be liquidated at any time.

In such case, the Sales Prospectuses will be updated.

Art. 2. Investment policy. The Fund's portfolio will mainly include but not be limited to equities and equity related transferable securities admitted to official listing on stock exchanges or dealt in on regulated markets or on other markets that are regulated, operate regularly and are recognized and open to the public in Asia, the Pacific area, the European Union or the United States.

Furthermore, the Fund's assets may be invested in all other eligible assets within the scope of legal possibilities laid down by Law. A detailed description of the Fund's investment policy is set out in the Sales Prospectuses.

The investment policy of each Sub-Fund is determined by the Management Company. A detailed description of the investment policy of each Sub-Fund is set out in the Sales Prospectuses.

Art. 3. Units.

1. Units are issued either in registered form and recorded in a nominal account, or as bearer units. Bearer units will be vested in as global certificate, which will be deposited with the custodian, with no claim of issue of physical securities. Beneficial interests in the global certificate will be evidenced by, and transfers thereof will be effected only through records maintained by participants in a first class clearing system.

The Management Company may provide for the issuance of fractional units. Fractional units may be issued up to three decimal places.

In connection with the purchase of units in registered form in a Sub-Fund, a unitholder account is opened in the investor's name in the books of that Sub-Fund. This account is credited in respect of units held by the investor. Whenever a transaction is registered in the account of a unitholder, the latter will receive a statement of his account.

2. In accordance with article 5 of the Management Regulations (General Section), unite of several classes may be issued. If applicable, this will be mentioned in the Prospectuses for the respective Sub-Funds.



For a Sub-Fund which has issued only one class of units, the NAV of a unit is determined by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund by the total number of units in that Sub-Fund outstanding at that time. For a Sub-Fund which has issued two or more classes of units, the NAV of one unit for each class of units will be determined by dividing the net assets of the Sub-Fund attributed to this class of units by the total number of units of that same class outstanding at that time.

Art. 4. Currency of the Fund, Valuation Day, Issue, Redemption and Conversion of units.

- 1. The Fund's currency is the United States Dollar (USD).
- 2. The NAV calculation as well as the calculation and the publication of the issue and redemption prices are done in the currency, in which the respective Sub-Fund is denominated. This will be laid down in the Sales Prospectuses. The NAV may be expressed in other currencies than the base currency by using the same exchange rates than those used for the NAV calculation of that same Valuation Day.

The net asset value of a unit is determined by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund by the total number of units in the same Sub-Fund outstanding at that time.

- 3. The annual and semi-annual financial reports of the Fund include a consolidation of all Sub-Funds. These consolidated figures are expressed in USD. For this purpose, all figures expressed in another currency than the USD will be converted into USD by using the same exchange rates than those used for the net asset value calculation of that same Valuation Day.
- 4. The net asset value calculation is done each day which is a Bank Business Day both in Luxembourg and in Sweden; this day is called the Valuation Day.
 - 5. Units are issued each Valuation Day.

Unless otherwise provided in the Sales Prospectuses the following is applicable: For subscription orders to be, executed on a Valuation Day, written instructions must reach the Administrative Agent and the corresponding money, in an immediately available form, must reach the subscription account before 15.30 hrs (Central European time) on a Valuation Day; otherwise, the order will be executed on the next following Valuation Day.

6. The issue price of units in a Sub-Fund includes the net asset value of a unit in that Sub-Fund calculated in accordance with article 9 of the Management Regulations (General Section), which may be increased by an issue commission, as laid down in the Fund's Prospectuses.

Fractions of units may be issued. If applicable, this will be mentioned in the Fund's Prospectuses.

The Management Company may determine a minimum initial subscription amount, which will be laid down in the Fund's Prospectuses.

7. Owners of units may apply at any time for redemption of their units, which will be effected at the net asset value ruling at that time, eventually decreased by a redemption fee, as laid down in the Fund's Prospectuses.

Payment will be made in the currency of the relevant Sub-Fund or any other currency laid down in the Sales Prospectus, within ten bank business days following the corresponding Valuation Day.

8. Unless otherwise provided in the Sales Prospectuses the following is applicable:

In case a redemption order is to be executed at the redemption price ruling on a Valuation Day, the application for redemption of units must reach the Administrative Agent before 15.30 hrs (Central European time) on the corresponding Valuation Day; otherwise the order will be executed on the next following Valuation Day for execution at the redemption price then ruling.

9. Unless otherwise provided in the Sales Prospectuses owners of units may convert all or part of the units they own in a Sub-Fund into units in another Sub-Fund, or units of one class into units of another class. The conversion is executed on the basis of the net asset value per unit in the relevant Sub-Funds and classes, applicable on the same date, which may be increased by a conversion fee, as laid down in the Fund's Prospectuses.

Unless otherwise provided in the Sales Prospectuses the following is applicable:

To apply for conversion, the unitholder must send an irrevocable request in writing to the Management Company. If received before 15.30 hrs (Central European time) on a Valuation Day, requests for conversion are executed on the basis of the net asset value per unit of the relevant Sub-Funds and the relevant class, ruling on that same Valuation Day. Requests for conversion received after that deadline will be held over to the next Valuation Day to be executed at the prices ruling on that day.

Art. 5. Dividend policy. The Management Company will decide from time to time if and to what extent dividends should be paid to unitholders of a respective Sub-Fund, respectively of the respective class of such a Sub-Fund.

Art. 6. Costs

- 1. The respective Sub-Fund shall pay a fee of maximum 1.75% p.a. to the Management Company. This fee is based on the average net assets of each Sub-Fund calculated daily during the relevant month. This fee shall in particular serve as compensation for the administrator and the Fund manager, as well as for the distribution of the Sub-Fund's units and the services of the Custodian Bank. The fee shall generally be withdrawn from the Sub-Fund at the end of each month.
- 2. Furthermore, the Management Company may be entitled to a performance fee. If applicable, the method of calculation and the respective amount are laid down in the Sales Prospectuses.
 - 3. All taxes and duties owed on the Sub-Funds' assets and income will be borne by the Sub-Fund
- 4. Bank and brokerage fees for transactions in securities making up the Fund's portfolio as well as fees on transfers referring to redemption of units will be borne by the Fund.
 - Art. 7. Financial year. The accounts of the Fund are closed on December 31 of each year.



Art. 8. Term and liquidation of the Sub-Funds.

1. The Management Company may at any time decide upon the liquidation of one or more Sub-Funds, particularly in situations of a notable modification of the economic and/or political prevailing circumstances, or if the net assets of a Sub-Fund fall under a certain level to be determined by the Management Company which will not allow an efficient and rational management or in any other cases which will be in the unitholders' interest.

In case the net assets of a Sub-Fund drop down to zero due to redemptions, the Management Company may decide that this Sub-Fund is closed.

The decisions of the Management Company to liquidate a Sub-Fund must be announced by a notice published in a Luxembourg newspaper and in newspapers of such countries, where the units are publicly sold. The registered unit-holders will be informed by registered mail.

2. No application for subscription or conversion of units will be accepted after the date of the event leading to the dissolution and the decision to liquidate the Sub-Fund. If the equal treatment between unitholders is ensured, redemption requests may be treated.

Following the Management Company's instruction, the Custodian Bank will liquidate each Sub-Fund's assets in the best interests of the unitholders and will apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the unitholders of the relevant Sub-Fund according to the respective prorata.

Any amounts unclaimed by the unitholders at the closing of the liquidation of a Sub-Fund will be deposited during six (6) months with the Custodian Bank and thereafter, if required by law, converted into euro and deposited by the Custodian Bank with the Caisse des Consignations in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

3. Liquidation and distribution of a Sub-Fund cannot be requested by an owner of units, his heirs or beneficiaries.

Art. 9. Merger of Sub-Funds. In accordance with the terms and conditions set out hereafter, the Management Company may decide, at any time, to merge one or several Sub-Funds of the Fund with other Sub-Funds of the same Fund or with another undertaking for collective investment (with or without Sub-Funds). Such a merger can only be carried out, if the investment policy of the absorbing entity does not breach the investment policy of the entity to be absorbed.

In case of a merger with another collective investment undertaking or any other Sub-Fund of the Fund, the subscription price may be paid by contribution in kind of all assets and liabilities of the absorbed Sub-Fund, value pursuant to the rules laid down in article 9 of the Management Regulations (General Section). Units of the respective classes will be issued at their respective net asset value against contribution in kind valued this way. All expenses related to this contribution in kind will be charged to the contributor.

In such event, notice will be given in writing to registered unitholders and, if the Management Company so decides, will be published in a Luxembourg newspaper and in newspapers of such countries, where the units are publicly sold.

Each unitholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of at least thirty (30) days, to request either the redemption or the conversion of his units against units of the absorbing Sub-Fund at no cost for the unitholder.

Luxembourg, 18th of August 2006.

SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A. / SEB ASSET MANAGEMENT S.A.

The Custodian / The Management Company

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08118. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092383.2//150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

POLDER BAKKERSLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 92.312.

8 . . .

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 juin 2006 à 12.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de M. Ludovicus Carolus Lambertus Bijvoet, de nationalité néerlandaise, né le 16 juin 1961 à Bennebroek, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour POLDER BAKKERSLAND, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093008.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.



D'AMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 29.027.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 avril 2006

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006 et qui se tiendra en l'an 2007.

Composition du Conseil d'Administration:

- Monsieur Cesare D'Amico, I-00198 Rome, Via Panama 88, Président du Conseil
- Monsieur Massimo Scaramella, MC-98000 Monte-Carlo, 13, bvd de la Princesse Charlotte
- Monsieur Marco Fiori demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, bd de Suisse, 11
- Monsieur Paolo D'Amico, demeurant à I-00198 Rome, Villa delle Botteghe Oscure, 32

Commissaire aux comptes:

- Madame Monique Maller avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092312.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

SFB DI MAURO E FRANCESCO BALDASSARI S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 118.768.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu

- 1. Monsieur Mauro Baldassari, entrepreneur demeurant à I-00183 Rome, Monte Arsiccio 16;
- 2. Monsieur Francesco Baldassari, entrepreneur, demeurant à I-00183 Rome, Monte Arsiccio 16;

les comparants sub 1.- et 2.- sont représentés par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Rome le 11 avril 2006.

- 3.- Monsieur Andrea Baldassari, collaborateur, demeurant à I-00183 Rome, Monte Arsiccio, 16,
- 4.- Monsieur Luca Baldassari, collaborateur, demeurant à I-00183 Rome, Monte Arsiccio, 16,
- 5.- Monsieur Sabatino Baldassari, collaborateur, demeurant à I-00183 Rome, Monte Arsiccio, 16,
- 6.- Madame Maurizia Baldassari, collaborateur, demeurant à I-00183 Rome, Monte Arsiccio, 16,

les comparants sub 3.- 4.- 5.- et 6.- sont représentés par Madame Luisella Moreschi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Rome le 11 avril 2006.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la raison sociale SFB DI MAURO E FRANCESCO BALDASSARI S.C.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Au cas où la Gérance décide que se sont produits, ou sont sur le point de se produire, des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la Gérance de la Société ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui la Gérance aura confié la gestion ordinaire.

La Société pourra établir et fermer des sièges secondaires dans le territoire du Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger par une délibération de l'Assemblée générale.

Art. 3. Objet social. La Société a pour seul objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de créances, de billets ou d'autres valeurs mobilières de toutes sortes; la détention, l'administration, mise en valeur et la gestion de son portefeuille.



La Société peut effectuer des investissements par le biais de participations directes ou indirectes dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et peut détenir ou mettre en valeur des brevets et autres droits relatifs à des biens immatériels.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds et émettre des garanties également en faveur d'autres sociétés, filiales, affiliées ou autres.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut toutefois participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et peut leur prêter toute l'assistance nécessaire par voie de prêts, de garanties ou autrement. D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de gestion et de contrôle et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon les modalités prévues pour la modification des statuts et avec l'accord de la Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en mille (1.000) actions, dont quarante (40) actions en commandité (actions de classe A) et neuf cent soixante (960) actions de commanditaire (actions de classe B), chacune d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les associés commandités sont solidairement et indéfiniment responsables envers les tiers pour les obligations sociales. Les associés commanditaires ne sont responsables qu'à concurrence de leur propre participation.

Toutefois, ces derniers, sauf en ce qui concerne l'exercice de leurs droits d'actionnaires dans le cadre des assemblées générales, doivent s'abstenir d'accomplir des actes au nom de la Société à quelque titre que ce soit et sous quelque forme que ce soit, sous peine de devenir indéfiniment responsables.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La Gérance est autorisée, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit, à l'intérieur des limites du capital autorisé.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises aux conditions fixées par la Gérance; plus précisément, en ce qui concerne la souscription et la libération des actions à souscrire et libérer, la Gérance peut déterminer la période durant laquelle les actions seront souscrites et émises ainsi que le montant de ces actions, si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure les libérations des nouvelles actions souscrites peuvent être acceptées en numéraire et de quelle façon les actions nouvellement souscrites seront réparties entre les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B.

Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, la Gérance est expressément autorisée à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

En ce dernier cas, la Gérance devra expliquer à l'assemblée, par un exposé spéciale, les raisons de l'exclusion ou de la limitation du droit de souscription préférentiel et, éventuellement, les critères adoptés pour la détermination de la prime d'émission. L'exposé doit être communiqué par la Gérance au Conseil de Surveillance.

La Gérance peut déléguer tous directeurs, mandataires ou toute autre personne dûment autorisée par écrit pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que la Gérance aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, il fera, dans le même temps, adapter le présent article à la modification intervenue.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés et diminués par décision de l'assemblée générale des actionnaires avec les modalités prévues pour la modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital social, les droits inhérents aux nouvelles actions émises seront les mêmes que ceux concernant les actions initialement émises.

Art. 6. Actions. Toutes les actions de classe A et B sont nominatives.

La Société tient un registre des actionnaires à son siège social et tous les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Ce registre contient l'indication précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues, les montants des financements effectués et la date des éventuelles cessions.

La Société pourra émettre des certificats d'actions qui pourront regrouper plusieurs actions ou des fractions d'actions.

Chaque action donne droit à un vote dans l'assemblée générale.

Art. 7. Cession d'actions. Les actions sont cessibles aux conditions suivantes:

Lorsqu'un actionnaire a l'intention de céder à des tiers par acte entre vifs tout ou partie de ses actions ou obligations convertibles ou droits d'option en cas d'augmentation de capital, il doit préalablement les déposer au siège social et les offrir à tous les autres actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée a la Gérance qui en informera les autres actionnaires, en spécifiant le nom du ou des tiers disposés à l'acquisition et à quelles conditions.

L'expression «cessions d'actions» sera présumée inclure toute disposition à titre onéreux (y compris la vente, l'apport en société, la fusion ou la liquidation de la Société actionnaire de la Société), en vertu de laquelle s'opère, directement ou indirectement, le transfert à des tiers de la propriété ou de la nue-propriété ou de droits réels (nantissement ou usufruit) sur des actions, obligations convertibles ou des droits d'option.

Les actionnaires qui ont l'intention d'exercer leur droit de préemption doivent la communiquer dans les vingt (20) jours de la réception de la lettre recommandée susmentionnée, par lettre recommandée avec accusé de réception



adressée a la Gérance qui en informera les autres actionnaires. Cette lettre devra contenir la manifestation inconditionnelle de la volonté d'acquérir toutes les actions ou obligations convertibles ou tous les droits d'option mis en vente.

Au cas où l'offre serait acceptée par plusieurs actionnaires, les actions ou obligations convertibles ou les droits d'option mis en vente seront attribués à ces actionnaires en proportion de leur participation respective au capital de la Société

Au cas où, tout en communiquant leur volonté d'exercer le droit de préemption, un ou plusieurs actionnaires déclarent ne pas être d'accord sur le prix, ou ne pas être en mesure ou ne pas vouloir faire la même offre que le tiers - à l'exception du cas d'expropriation forcée où il aura simplement un droit de préférence en payant le prix d'adjudication dans les dix (10) jours de la communication qui devra être faite par l'adjudicataire - ce ou ces actionnaires auront de toute façon le droit d'acquérir les actions ou les obligations convertibles ou les droits d'option objet de la préemption au prix qui sera fixé par arbitre nommé conjointement par les parties intéressées ou, en cas de désaccord, par le président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale.

Dans le cadre de l'évaluation du prix, l'arbitre désigné devra tenir compte, de façon équitable, de la situation patrimoniale de la Société, de sa rentabilité, de sa position sur le marché, du prix et des conditions offertes par l'acquéreur potentiel lorsqu'il apparaît de bonne foi, ainsi que de toutes circonstances et conditions dont il est normalement tenu compte afin de déterminer la valeur d'actions.

L'arbitre communiquera en même temps à tous les actionnaires, par l'intermédiaire de la Gérance, le résultat de son évaluation.

Le prix, déterminé comme ci-dessus, oblige toutes les parties.

La propriété ou tout autre droit réel sur les actions, obligations convertibles ou droits d'option obtenus par donation, succession légitime ou testamentaire, à titre universel ou particulier, par des personnes qui ne sont pas des descendants en ligne directe de l'actionnaire de cujus, devront être offerts en option aux autres actionnaires proportionnellement selon les modalités et avec les effets prévus aux paragraphes précédents.

Le transfert des actions à des tiers à n'importe quel titre y compris l'échange est, en tous les cas, subordonné à l'agrément de l'assemblée des actionnaires. Le défaut d'agrément doit être communiqué par la Gérance, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'actionnaire aliénant, ou aux héritiers ou légataires lesquels ont le droit de renoncer à la cession projetée.

La renonciation à la cession projetée doit être exercée par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à la Gérance) dans les cinq (5) jours de la réception de la lettre de notification du défaut d'agrément.

En cas de défaut d'agrément et, si c'est le cas, en absence de renonciation de la part de l'actionnaire aliénant dans le délai imparti, la Société doit racheter les actions pour les quelles l'agrément a été refuser.

La valeur des actions est déterminée dans les quatre-vent-dix (90) jours du le refus d'agrément par un expert nommé par le Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale statuant à la demande de la partie la plus diligente et lequel statuera également sur la question des dépenses et frais. L'expert déterminera la valeur des actions en tenant compte, de façon équitable, de la situation patrimoniale de la Société, de sa rentabilité, de sa position sur le marché, du prix et des conditions offertes par l'acquéreur potentiel lorsqu'il apparaît de bonne foi, ainsi que de toutes circonstances et conditions dont il est normalement tenu compte afin de déterminer la valeur d'actions.

Le prix d'achat des actions sera versé à l'actionnaire aliénant ou à les héritiers ou légataires dans les dix (10) jours de la date de détermination de leur valeur par les soins de l'expert.

Si dans les quatre-vingt-dix (90) jours du refus de agrément la dissolution de la Société est décidée, la Société n'est plus oblige a racheter les actions.

Tout transfert effectué en violation de ce qui précède ne pourra par produire d'effets vis-à-vis de la Société.

Art. 8. Gestion. La Société est gérée conjointement par Monsieur Mauro Baldassari, et Monsieur Francesco Baldassari, tous deux prénommés, en leur qualité d'associés commandités (ici collectivement dénommés les «Gérants» ou la «Gérance»). Le ou les Gérants successifs pourront être des personnes physiques ou morales.

Les Gérants ont droit à une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions qui sera déterminée à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les Gérants peuvent être révoqués conformément à l'article 17 des présents statuts.

- Art. 9. Pouvoirs et responsabilité de la Gérance. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ordinaire ou extraordinaire nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.
- Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société et engagée par la signature conjointe des Gérants, agissant également par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par les Gérants.
- Art. 11. Incapacité et révocation du ou des Gérant(s). En cas de décès ou d'incapacité permanente du Gérant Monsieur Francesco Baldassari, les droits attachés à ses actions de Classe A seront suspendus jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires réunies dans les meilleurs délais.

Les Gérants sont révoqués par l'assemblée générale des actionnaires à l'unanimité avec l'exclusion du Gérant pour le quel la révocation est proposée.

Si la révocation est sans juste cause, le Gérant révoqué a droit à un dédommagement. En tout cas, le Gérant révoqué perd automatiquement et de plein droit sa qualité de commandité au profit de celle de commanditaire et les Statuts seront modifie en conséquence

Dans touts les cas de révocation d'un Gérant, l'assemblée générale choisit, toujours à l'unanimité, un nouveau Gérant. Si la Société ne comporte plus d'associés commandités, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires doit être réunie dans les meilleurs délais, soit pour désigner un ou plusieurs associés commandités nouveaux, soit pour modifier la forme de la Société. Cette modification n'emporte pas création d'un être moral nouveau.



Art. 12. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres et sa comptabilité, sont sous la surveillance d'un Conseil de Surveillance formé d'au moins trois (3) ou cinq (5) commissaires («Conseil de Surveillance»).

Dans l'exercice de ses obligations de supervision, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire, conformément à l'article 62 de la Loi.

En outre, le Conseil de Surveillance conseille les Gérants sur toutes les questions que ceux-ci lui soumettent.

Les membres du Conseil de Surveillance ne participent pas et n'interfèrent pas dans la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent effectuer, à chaque instant, même individuellement, des actes d'inspection et de contrôle. Le Conseil de Surveillance peut, en outre, demander aux Gérants des renseignements, même au sujet de sociétés contrôlées, sur la gestion de la Société ou sur des affaires déterminées et peut échanger des renseignements avec les organes des sociétés contrôlées pour un meilleur contrôle de la gestion de la Société.

Art. 13. Election du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'assemblée générale qui détermine leur nombre, pour une période ne dépassant pas trois ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Le président du Conseil de Surveillance est élu par l'assemblée générale.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de la moitié, les Gérants convoqueront immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance cessent la charge pour une raison quelconque, ou bien ne participent pas à deux réunions consécutives du Conseil, l'assemblée générale doit être convoquée pour pourvoir à leur substitution.

La rétribution annuelle des membres du Conseil de Surveillance est déterminée par l'Assemblée au moment de l'élection pour toute la durée de leur charge.

Art. 14. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance peut élire un Secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocations du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le Président préside les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, le Conseil de Surveillance désigne, à la majorité des membres, un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Un avis de convocation à toutes les réunions du Conseil de Surveillance sera adressé par lettre, télégramme ou télécopie à tous les membres, au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par lettre, télégramme ou télécopie. Une convocation spéciale ne sera plus requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions.

Les résolutions peuvent aussi être approuvées par signature de tous les membres apposée sur un ou plusieurs documents écrits.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire. Les procurations y sont annexées

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le Secrétaire.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que les Gérants ou un ou plusieurs mandataires de la Société soient commandités, gérants, actionnaires, mandataire ou employé de l'autre société ou firme.

Les Gérants ou les mandataires de la Société qui rempliront en même temps les fonctions de commandités, gérant, actionnaire, mandataire ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations en affaires, ne seront pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêchés de donner leur avis ou de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération. En ces cas, les raisons et l'intérêt pour la Société de tels contrats et/ou affaires devrons être convenablement motivés.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale - Vote. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale ne décide ou ne ratifie les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les statuts qu'avec le consentement des Gérants.

L'assemblée générale ne peut délibérer et voter que sur les points figurant à l'ordre du jour.

Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le numéro des actions, en représentation desquelles ceux-ci participent au vote, est signée par tous les actionnaires participant ou par le mandataire avant le début de l'assemblée.



Le vote se fait à main levée ou par appel nominatif, sauf au cas où l'assemblée générale ne décide à la majorité simple des présents d'adopter une autre modalité de vote.

Pour toutes les décisions de sa compétence, l'assemblée générale délibère avec le vote favorable de tous les actionnaires représentant au moins soixante-dix pour cent (70%) du capital social, sous réserve des cas mentionnés ci-après pour lesquels il est prévu un quorum plus élevé et à l'exception des décisions ne comportant des effets que sur les actionnaires de classe A ou sur ceux de classe B, hypothèse où les actionnaires de la classe concernée voteront, avec le même majorité, dans le cadre d'assemblées de la classe concernée.

L'assemblée générale des actionnaires décidera à l'unanimité des actionnaires la modification du premier paragraphe de l'article 8 des présents statuts.

Lorsque l'assemblée des actionnaires est convoquée ou re-convoquée conformément à la Loi, en vue de la modification des statuts de la Société, y compris l'article relatif à l'objet social, ou pour décider sur des matières pour lesquelles la Loi demande que les conditions nécessaires pour la modification des statuts soient respectées, le quorum sera égal à neuf dixièmes (9/10) du total de chacune des actions de classe A et de classe B.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à quinze heures

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 19. Autres assemblées générales. Les Gérants ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.
- Art. 20. Convocation de l'assemblée générale. Les assemblées des actionnaires sont réunies sur convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également le cas échéant décrire toutes les modifications statuaires proposées et, le cas échéant, contenir le texte des modifications concernant l'objet social ou la forme de la Société.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, télégramme ou télécopie un mandataire lequel doit absolument être un actionnaire.

Les Gérants peuvent arrêter la forme des procurations et peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par eux au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 22. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par les Gérants ou par une personne désignée par ces derniers.

Le Président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Prorogation. Les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée générale. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le Président de l'assemblée, par le Secrétaire et par le Scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par les Gérants et par un des membres du Conseil de Surveillance.

Art. 25. Comité Consultatif. L'Assemblée peut nommer un Comité Consultatif formé de trois membres, dont un premier nommé par les actionnaires commandités, un deuxième nommé par les actionnaires commanditaires et le troisième nommé par l'assemblée générale.

La nomination du Comité Consultatif est obligatoire si, pour une raison quelconque, il devient nécessaire de remplacer un des deux actionnaires commandités Monsieur Mauro Baldassari et Monsieur Francesco Baldassari.

Le Comité Consultatif reste en charge pour une période de trois (3) ans et ses membres sont rééligibles et peuvent être révoqués en tout moment pour une juste cause parmi une délibération adoptée par l'assemblée des actionnaires.

Le Comité Consultatif occupe des fonctions seulement consultatives sur des questions qui regardent la gestion de la Société, les investissements de la Société, l'établissement de sièges secondaires, l'augmentation du capital outre le montant du capital autorisé, les opérations de restructuration du groupe sociétaire, les fusions, scissions, transformations et la dissolution de la Société.



Le Comité Consultatif se réunira au moins une fois par an une semaine avant de l'assemblée générale annuelle prévue par l'article 18 et chaque fois que les gérants ou la majorité des actionnaires commanditaires le demandent. Dans la demande devront être spécifiées les questions qui vont être soumises au Conseil.

Les avis émis par le Comité Consultatif ne sont pas contraignants.

- **Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 27. Approbation des comptes annuels. Aussitôt que possible après la clôture de l'exercice social, les Gérants fourniront aux actionnaires une copie des comptes annuels relatifs à l'exercice social écoulé.

Les comptes annuels seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires analysera et, si elle le juge approprié, approuvera les comptes annuels.

Les Gérants fourniront également aux actionnaires des comptes trimestriels non révisés.

Art. 28. Affectation des bénéfices. Les bénéfices non consolidés révisés concernant un exercice social, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Il sera prélevé cinq pour cent sur les bénéfices nets ainsi déterminés pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve (y compris des fonds de réserve pour faire face à des évènements imprévus ou pour égaliser les dividendes) et la constitution de provisions.

Art. 29. Dissolution et liquidation. Avec l'accord des Gérants, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les actionnaires au prorata de leur participation.

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

- Monsieur Mauro Baldassari, prédésigné, vingt (20) actions de commandité (actions de classe A)
- Monsieur Francesco Baldassari, prédésigné, vingt (20) actions de commandité (actions de classe A)
- Monsieur Andrea Baldassari, prénommé, deux cent quarante (240) actions de commanditaire (actions de classe B);
- Monsieur Luca Baldassari, prénommé, deux cent quarante (240) actions de commanditaire (actions de classe B);
- Monsieur Sabatino Baldassari, prénommé, deux cent quarante (240) actions de commanditaire (actions de classe B);
- Madame Maurizia Baldassari, prénommé, deux cent quarante (240) actions de commanditaire (actions de classe B);

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifie au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparants préualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- I.- Les personnes suivantes sont nommés membres du Conseil de Surveillance.
- Monsieur Fernando Bonelli, avocat, né le 29 avril 1960 à Rome, demeurant à Rome, Via dei Gonzagua n.183,
- Monsieur Arnaldo Rossi, commercialista, né le 26 avril 1941 à Rome, demeurant à Rome, Via dei Valeri, n.1,
- Monsieur Marco Papi, notaire, né le 31 décembre 1948 à Rome, demeurant à Rome, Via Francesco Cancellieri, n.2 Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- II.- Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.



Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2006, vol. 437, fol. 87, case 4. – Recu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2006. Signature.

(092436.3/242/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

POLDER EURALCOM GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 92.344.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 juin 2006 à 10.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de M. Ludovicus Carolus Lambertus Bijvoet, de nationalité néerlandaise, né le 16 juin 1961 à Bennebroek, en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour POLDER EURALCOM GROUP, S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093010.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2006.

EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 59.221.

L'adresse de Monsieur Sandro Frei est dorénavant la suivante:

- Monsieur Sandro Frei, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 5, avenue de Châtelaine, CH-1211 Genève.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2007.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092496.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck